

DELIBERATION
du conseil académique de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 15 octobre 2024

Délibération n° 08 - 2024 relative à l'approbation du procès-verbal du conseil académique du 12 décembre 2023

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 du conseil académique.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	79	Membres présents	37
Majorité absolue	40	Membres représentés	11
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	48	Pour	48	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation
La vice-présidente du conseil académique**

Emmanuelle LECLERCQ

Document en annexe au présent extrait : Procès-verbal du 12.12.2023

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 21/10/2024

Document mis en ligne le : 21/10/2024